




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-986**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206397-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION - CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT MEJANES, SIGNORET, CARNOT, PASTEUR, MIGNET, BELLEGARDE ET CARDEURS, ET DU STATIONNEMENT PAYANT EN SURFACE A AIX-EN-PROVENCE

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION - CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT MEJANES, SIGNORET, CARNOT, PASTEUR, MIGNET, BELLEGARDE ET CARDEURS, ET DU STATIONNEMENT PAYANT EN SURFACE A AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par contrat de concession conclu le 29 décembre 1986, la Ville d'Aix-en-Provence a confié à la Société d'Economie Mixte SEMEPA, anciennement SEMEVA, la gestion des parcs de stationnement Méjanes, Signoret, Carnot, Pasteur, Mignet, Bellegarde et Cardeurs ainsi que le stationnement payant en surface sur son territoire communal.

Ce contrat d'une durée initiale de vingt ans, arrivera à échéance le 29 décembre 2021 par voie d'avenant n° 5.

Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce pleinement la compétence « aires et parc de stationnement » sur l'ensemble de son territoire, alors que la Ville d'Aix-en-Provence conserve la compétence du stationnement en surface.

Des contraintes exceptionnelles liées à un incendie et des problématiques de sécurité sur divers parcs de stationnement ont conduit le délégataire à engager des travaux de mise en sécurité et préservation des ouvrages.

Aussi, afin de garantir la continuité du service public et la réalisation de travaux susvisés, il apparaît nécessaire de prolonger la durée du contrat de dix-huit mois, durée nécessaire pour permettre l'amortissement total des travaux réalisés et rémunérés par le délégataire lui-même.

Parallèlement, l'aménagement dédié au stationnement des vélos dans les parcs de stationnement ou encore la prise en compte de franchises de stationnement au bénéfice des usagers lors de manifestations événementielles ou périodes particulières (soldes, Noël,...), nécessitent les conclusions de l'avenant triparti ci-joint.

Enfin, en séance du 2 décembre 2021, la Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable au présent avenant.

En conséquence, au vu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention ci-jointe entre la Commune d'Aix-en-Provence , la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix (SEMEPA);
- **AUTORISER** Madame le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toute autre participation financière auprès d'organisme public ou privé;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2021-986 - AVENANT DE PROLONGATION - CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT MEJANES, SIGNORET, CARNOT, PASTEUR, MIGNET, BELLEGARDE ET CARDEURS, ET DU STATIONNEMENT PAYANT EN SURFACE A AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Eric CHEVALIER Jean-François DUBOST Jules SUSINI

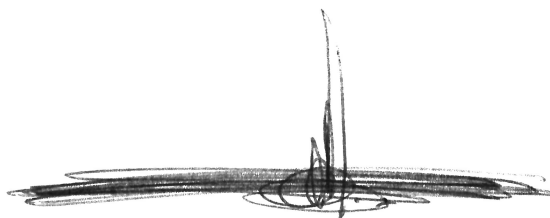
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00